Chaufour lès-Bonnières

Procès-verbal de la séance du 14 avril 2023

L'an 2023, le 14 avril à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur PREAUX, maire.

Membres du Conseil Municipal	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir donné
AUGUSTA Bérengère	X		
BARD-MALHOUITRE Pierre		X (excusé)	X
BRILHAULT Géraldine	X		
CARBONNIER Nicolas	X		
DEDEYAN Thierry	X		
MAGNE Michel	X		
PREAUX Patrice	X		
VOISIN Éric		X	

Absent : VOISIN Éric est absent
Absent excusé : BARD-MALHOUITRE Pierre est absent excusé.
Pouvoir : BARD-MALHOUITRE Pierre donne son pouvoir à PREAUX Patrice.
Secrétaire de séance : Monsieur CARBONNIER Nicolas.
8 conseillers municipaux en exercice, le quorum est fixé à 5.

Le compte rendu du conseil municipal du 27 janvier 2023 est validé par le conseil municipal et signé par le maire et le secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR	
1	Compte de gestion 2022 de la commune
2	Compte administratif 2022 de la commune
3	Contrat de location de décorations festives
4	Audit énergétique
5	Clôture de l'espace de jeux multisports
6	Demande de subvention au Département
7	Travaux de voirie
8	Demande de subvention au Département
9	Subventions aux associations
10	Taux des taxes communales
11	Affectation du résultat
12	Budget 2023 de la commune

1- Compte de gestion 2022 de la commune
DCM 2023/08
Le conseil municipal, après s'être fait présenter le compte administratif 2022, constatant que le compte de gestion établi par le receveur est conforme au compte administratif de la commune ; adopte à l'unanimité le compte de gestion 2022 du receveur.

2- Compte administratif 2022 de la commune
DCM 2023/09
Le maire présente le compte administratif 2022 de la commune, considérant qu'au cours de l'exercice 2022, le maire, ordonnateur, a normalement administré les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnançant que les dépenses justifiées ou utiles. Hors de la présence de monsieur PREAUX Patrice, le conseil municipal adopte le compte administratif 2022 de la commune arrêté comme suit :

Section	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	255 296.70 €	99 237.25 €
Recettes	345 817.84 €	72 600.46 €
Report N-1	+ 58 350.90 €	+ 24 515.81 €
Clôture 2022	**+ 148 872.04 €**	**- 2 120.98 €**

3- Contrat de location de décorations festives
L'entreprise DECOLUM nous propose des éléments de décorations festives à acquérir ou bien sous contrat de location de décoration festive. Le maire présente aux membres du conseil municipal les deux devis. Les élus décident de reporter cette décision car ils souhaitent avoir un autre devis basé sur d'autres éléments de décorations. Le maire reprendra contact avec l'entreprise DECOLUM.

4- Audit énergétique
DCM 2023/10
Le conseil municipal a pour projet de réduire la consommation d'énergie des bâtiments communaux. En partenariat avec Ingenier'Y, le maire propose au conseil municipal de lancer un marché public de réalisation d'un audit énergétique de la Maison des Assistants Maternels (MAM), de la mairie et de la salle polyvalente. L'audit énergétique, doit permettre, à partir d'une analyse détaillée des données des bâtiments :
- de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programmes d'économie d'énergie
- d'amener la commune à décider des investissements appropriés dans le cadre d'un contrat rural.

La mission d'audit énergétique comportera principalement quatre phases :
• Phase 1 : Etat des lieux
• Phase 2 : Bilan énergétique et préconisations
• Phase 3 : Programmes d'améliorations
• Phase 4 : Analyse financière

Les programmes d'économie d'énergie entreront dans un projet de contrat rural et seront cohérents avec les objectifs de politique nationale de Transition Energétique. Le conseil municipal après avoir, entendu l'exposé de monsieur le maire, pris connaissance de la lettre de consultation ainsi que du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) rédigés par Ingenier'Y, autorise le maire à lancer l'appel d'offre pour l'audit énergétique et à signer le marché public de réalisation d'un audit énergétique de la Maison des Assistants Maternels (MAM), de la mairie et de la salle polyvalente.

5- Clôture de l'espace de jeux multisports
DCM 2023/11
Le maire présente aux membres du conseil municipal un projet de mise en sécurité de l'espace multisport. Il présente un devis établit par l'entreprise Colas Paysage qui s'élève à 10 440.00€ TTC. Le devis comporte une clôture avec soubassement, un portail d'accès pour les engins d'entretien et une barrière sélective. Le conseil municipal, à 7 voix Pour, accepte le devis et autorise le maire à le signer et à engager les travaux de mise en sécurité de l'espace multisport.

6- Demande de subvention au Département
DCM 2023/12
Le maire présente aux membres du conseil municipal le courrier du Département évoquant la subvention provenant de la répartition des amendes de police. Cette subvention a pour vocation de subventionner les travaux réalisés au titre de la sécurité aux abords des établissement scolaire et de ceux fréquentés par les jeunes.
Le projet de mise en sécurité de l'espace multisport peut correspondre aux critères d'attribution de cette subvention. Le maire propose d'établir une demande de subvention :

- Montant de la dépense : 8 700.00€HT
- Taux de la subvention : 80%
- Montant de la subvention : 6 960.00€
- Montant restant à la charge de la commune : 1 740.00€HT

Le conseil municipal valide la demande de subvention et autorise le maire à en faire la demande et signer tout document s'y afférent.

7- Travaux de voirie
DCM 2023/13
Le maire présente le projet de création d'un parking ouvert au public pour l'espace multisport de la commune. Ces places de parking viendraient s'implanter dans le prolongement de celles créer pour l'école. L'entreprise TPN a établi un devis à hauteur de 28 528.50€TTC.
Le conseil municipal, à 7 voix Pour, accepte le devis et autorise le maire à le signer et à engager les travaux de création d'un parking ouvert au public.

8- Demande de subvention au Département
DCM 2023/14
Le conseil municipal a décidé d'entreprendre des travaux de création d'un parking ouvert au public le long de l'espace multisport, chemin de la Couture. Dans l'optique de ces travaux, le conseil municipal décide de solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre du programme Voiries et Réseaux Divers (VRD) 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales prorogé jusqu'au 30/06/2023. La subvention demandée s'élève à 16 043€ soit 65.30% du montant de travaux subventionnables de 24 568.75€HT.

9- Subventions aux associations
DCM 2023/15
Le maire expose au conseil municipal l'ensemble des demandes de subventions reçues.
Le conseil municipal, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 534.86 € à la Caisse des Ecoles
- Et 1 125€ répartis aux associations ci-dessous :

Désignation	Montant versé pour 2023
Comité des Fêtes de Chaufour lès Bonnières (CFCB)	400€
Association Sportive de Chaufour les Bonnières (ASCB)	400€
Chorale Sopalteba	100€
CFA Val de Reuil	75€
Judo Club de Pacy sur Eure	100€
Foyer Laïque d'Education Populaire (FLEP)	50€
Total	1 125€

10- Taux des taxes communales
DCM 2023/16
Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.
Il est proposé de ne pas augmenter les taux communaux pour l'année 2023. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 6 voix Pour, fixe les taux d'imposition pour 2023 comme suit :

TAXES	TAUX 2023
Taxe foncière sur bâti	19.78 %
Taxe foncière sur non bâti	33.97 %
Taxe d'habitation	7.66 %

11- Affectation du résultat
DCM 2023/17
La section de fonctionnement est excédentaire de 148 872.04€
La section d'investissement est déficitaire de 2 120.98€.
Au vu des investissements à réaliser sur l'année 2023, le maire propose d'affecter 100 000.00€ à la section d'Investissement. A 7 voix Pour, le conseil municipal décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 clos comme suit :

SECTION d'INVESTISSEMENT	
D 001	2 120.98 €
1068	100 000.00 €

SECTION de FONCTIONNEMENT	
R 002	48 872.04 €

12- Budget 2023 de la commune
DCM 2023/18
Le maire présente le budget 2023 de la commune équilibré comme suit :

Section	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	383 686 54 €	148 159.02 €
Recettes	334 814.50 €	150 280.00 €
Résultat Reporté	+ 48 872.04 €	-2 120.98 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le budget 2023.

Questions diverses

QD1- Plusieurs agriculteurs empruntant le chemin aux champs taureaux se sont plaints de ne pas pouvoir emprunter ce chemin à cause de véhicules de particuliers s'y stationnant. Le maire propose l'acquisition prochaine d'un panneau d'interdiction de stationner.
QD2- Le maire informe le conseil municipal que le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 9 juin afin de désigner le délégué et ses suppléants dans la cadre des élections sénatoriales de septembre 2023.
QD3- La société MM Réseaux a établi un devis à la demande du maire pour remplacer les blocs « issues de secours » hors service et le remplacement d'une alimentation électrique défectueuse.
QD4- Un compte client a été ouvert aux magasins Bricomarché et Jardimarché de Saint Marcel

QD5- La mairie a reçu une demande de tir de feu d'artifice par un particulier qui loue la salle des fêtes le samedi 13 mai. Après un échange avec le professionnel et vérification auprès de la Préfecture, le feu d'artifice est autorisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.
Auteur : PREAUX Patrice
Date de mise en ligne : 16 juin 2023

Conseil municipal du 14 avril 2023	
PREAUX Patrice, **le maire**	**CARBONNIER Nicolas,** **Secrétaire de séance**